



## Violences impunies, le CPSF méprise son personnel

Dimanche 17 novembre 2019 une personne détenue a sauvagement agressé une de nos collègues.

Lors de son passage en commission de discipline elle a été « sanctionnée » de **20 jours de confinement en cellule avec la consigne officielle de la laisser participer à sa formation professionnelle !!**

Que dire de cette « sanction » puisque les règles du confinement ne sont pas respectées.

Rappel des faits :

**Morsure au poignet, cheveux tirés, crachat sur la collègue, menaces de mort, insultes, jet d'objets sur le personnel et tapage.**

**Que faut-il de plus pour la maintenir au quartier disciplinaire ? Un Coup de couteau ?**

**Cette décision est inacceptable et l'est plus encore à la lecture de cette motivation :**

« ...attendu que cette dernière déclare n'avoir pas mordu la surveillante et ne semblait pas porter son appareil dentaire ce jour-là »

Que doit-on comprendre ? C'est assez simple finalement, pour la direction, l'agent (assermenté) ment, de même que le médecin qui a constaté les blessures. Mieux encore, ces blessures relèvent du fantasme puisque la détenue ne portait pas d'appareillage dentaire !

### Consternant !!!

Par ailleurs, **le syndicat Force Ouvrière s'interroge sur la gestion des effectifs de gradés au CPSF.**

Ce week-end-là, un gradé était présent au CDF, ce qui n'est pas toujours le cas...

Ces faits soulignent la nécessité de poster un gradé sur zone et de ne pas faire du CDF une variable d'ajustement, plus particulièrement le week-end.

Il est, en outre, anormal de devoir jongler avec 8 faisant-fonction et de constater que seulement 2 postes de gradés sont ouverts à la CAP. L'équation pose question.

**Ce ratio appliqué à l'ensemble des établissements pénitentiaires, notre administration a trouvé là encore une belle manière de faire des économies sur le dos des personnels de surveillance.**

**Le syndicat Force Ouvrière** apporte tout son soutien aux agents victimes de cette agression.

**Le syndicat Force Ouvrière** dénonce et déplore que des agressions de la sorte restent impunies.

A Réau le 21 novembre 2019  
Le Bureau local